



ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2022/99

Le Maire de la Commune de FONTENAY LE VICOMTE,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU le Code de la Route,

Considérant la nécessité de fermer le parking de la Mairie en raison de l'intervention de la Société CITEOS pour l'installation des décorations de Noël

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking de la Mairie le vendredi 02 décembre 2022 de 8 heures à 18 heures 00.

Article 2 : Le parking sera fermé par des barrières et/ou de la rubalise.

Article 3 : Madame le Maire, Mesdames les Secrétaires de Mairie, Messieurs les employés communaux des services techniques, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ballancourt, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié par affichage aux lieux habituels dans le village.

Fait à Fontenay le Vicomte, le 29 novembre 2022.

Par Délégation du Maire
D. CORRE
Adjoint au Maire
Délégué aux Travaux et à la Voirie

